

Collectif « Nous sommes Euronat »

62 route de Dépée - Bloc 11 - 33590 Grayan et l'Hôpital
collectifeuronat2023@gmail.com



Monsieur le Préfet de Nouvelle Aquitaine M **Etienne** GUYOT
2 Esplanade Charles de Gaulle - CS 41397 33077 BORDEAUX CEDEX

Monsieur le Préfet,

Nous avons l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance une attention particulière concernant la situation de crise installée à Grayan-et-l'Hôpital, particulièrement depuis ces derniers mois, déclenchée par le conflit opposant notre nouvelle maire à la société de gestion EURONAT.

La récente mise en demeure d'Euronat, votée à une voix près par la municipalité, succédant aux accusations publiques reprises par les médias, a plongé nombre des habitants de cette paisible commune dans la consternation, le désarroi et parfois la colère, semant la discorde au sein de la population et même la division au sein du conseil municipal avec le risque potentiel de dégénérer en conflit local compte-tenu des enjeux.

Le collectif « Nous sommes Euronat » s'est constitué à la suite du conseil municipal du 20 juillet 2023 auquel assistaient près de 150 habitants d'Euronat.

Ce collectif, qui à ce jour comptabilise plus de 1700 adhérents, représente tous les usagers d'Euronat (Titulaires de Droit de Jouissance de chalets - TDJ, propriétaires de mobil-homes, de caravanes en contrat annuel, saisonniers, employés et vacanciers).

Lors de ce conseil municipal, trois délibérations concernaient Euronat (cf PV succinct en pj) :

Délibération 2023-07-09 (adoptée à 9 voix contre 6) - Création d'un poste de contractuel de projet pour recruter un chef de projet chargé de la réforme de la gestion du centre naturiste à Dépée

Nous sommes choqués par cette première délibération qui s'apparente à une volonté de mettre sous tutelle une entreprise privée qui a toujours honoré les conditions financières de son bail durant les 48 années écoulées. Sur quoi s'appuie cette décision ? Sur quels éléments se base-t-on pour mettre en place une telle mesure, qui, de plus, engage des frais de personnel importants alors que la masse salariale de la mairie est déjà, d'après le rapport de la Cour Régionale des comptes, bien supérieure à celles d'autres mairies de la même strate démographique ?

Délibération 2023-07-10 (adoptée à 8 voix contre 7)-Autorisation de signer la lettre de mise en demeure à la société Euronat, suite aux constats faits par les huissiers et géomètres dont la mission a été recommandée par les magistrats financiers en décembre 2022

Nous renouvelons notre confiance à la société Euronat, notre gestionnaire, qui saura, nous en sommes convaincus, apporter les réponses nécessaires au moment opportun. Mais nous sommes inquiets car une menace pèse sur notre avenir puisque Madame La Maire annonce « qu'un risque juridique pourrait nourrir un motif de résiliation du bail » et « qu'elle attend les explications nécessaires ».

Le Conseil Municipal peut-il se substituer à la justice ? Est-il en mesure de comprendre le bail à construction et ses singularités ? A-t-il les compétences juridiques nécessaires pour rompre un bail et est-il conscient des dégâts en cascade que cela engendrerait ?



Délibération 2023-07-11 (adoptée à 8voix contre 7) - Autorisation de signer la lettre aux titulaires du droit de jouissance du centre naturiste, suite à la lettre de mise en demeure de la société Euronat

Nous atteignons là le summum de l'ineptie !

A été voté - encore à 8 voix contre 7 - que, parallèlement à l'envoi du courrier de mise en demeure à notre gestionnaire, soit adressé aux TDJ un courrier leur demandant d'opter pour un droit de substitution en faveur de la mairie (ou tout autre contrat !) ce qui transférerait nos droits de jouissance à la municipalité (ou à ce qui se cache derrière « tout autre contrat !).

Nous sommes consternés que le vote de l'envoi de ce courrier soit déjà effectué alors que la rupture du bail n'est pas encore effective. Nous nous y opposons catégoriquement !

Pourquoi l'avoir mis à l'ordre du jour et passé en délibération avant l'expiration des trois mois si ce n'est pour générer une angoisse chez les propriétaires en pleine période estivale, créant ainsi un climat délétère ?

La méthode employée nous donne le sentiment d'être instrumentalisés tout en étant otages et dommages collatéraux d'une cabale incompréhensible tant sur le plan humain, social, économique, environnemental que financier.

De même, le Centre Naturiste Euronat a déjà été débaptisé en Centre naturiste à Dépée (cf. ordre du jour du Conseil Municipal du 20 juillet 2023 et le site internet de la commune)

Nous supposons que Madame Legrand anticipe déjà une situation qu'elle appelle probablement de ses vœux, mais qui n'est pas encore advenue.

Nous nous insurgons contre cet état de fait ! Nous sommes Euronat !

Par ailleurs, lors du conseil, en questions diverses, certains conseillers ont par deux fois interpellé Madame la Maire en lui demandant quel avait été le coût de la prestation des géomètres et des huissiers qu'elle avait mandatés et pour quelle raison elle n'avait pas soumis cette dépense à un ordre du jour pour approbation lors d'un conseil. Elle a fini par mentionner la somme de 160 000 Euros (HT ? TTC ?) et se défend par le fait qu'une seule entreprise sur 3 a répondu à son appel d'offres et que c'était « sur demande de la Cour Régionale des Comptes ». Depuis quand les conseils de la CRC peuvent-ils se substituer au vote d'un budget aussi important par le Conseil Municipal ? N'y a-t-il pas là un manquement dans la procédure d'appel d'offres ? N'aurait-elle pas dû renouveler cet appel d'offres et soumettre cette dépense astronomique au vote du Conseil.

Nous nous interrogeons sur le respect de la légalité dans cette procédure et en appelons à votre éclairage sur ce point.

En parallèle à ce conseil municipal houleux, depuis des mois, un battage médiatique orchestré par Madame Florence Legrand fait la une des journaux régionaux, nationaux et même internationaux ! L'image du Centre Naturiste d'Euronat est salie par des accusations dignes de la télé-réalité avec des titres à sensation. Pourquoi tant d'acharnement ? Pourquoi vouloir briser nos choix de vie et nous jeter en pâture sur la place publique ? Nous avons choisi notre mode de vie et nous souhaitons le garder.

La société Euronat est prospère et c'est tant mieux car elle réinvestit chaque année dans notre mieux-vivre, fait travailler les entreprises locales, emploie 40 salariés à l'année ainsi que 150 saisonniers. Le centre compte 28 commerces qui ont eux aussi des salariés, ce qui fait vivre beaucoup de foyers dans la région. C'est donc aussi leur avenir qui est en jeu.

Au-delà du mal-être généralisé, se traduisant par des adhésions massives à notre collectif « Nous sommes Euronat » - plus de 1 700 personnes en quinze jours - dues à une prise de conscience des enjeux considérables de cette affaire, nous déplorons déjà un impact économique effectif : sur les transactions immobilières, sur les projets de travaux (agrandissements, rénovations) avec pour conséquence un ralentissement des demandes de devis auprès des artisans locaux intervenant à Euronat, etc.



Collectif « Nous sommes Euronat >>

Dans un souci d'apaisement, nous avons adressé une demande de médiation dans une lettre ouverte à notre maire. Nous vous en joignons ici une copie pour votre information.

En vous remerciant par avance pour votre compréhension, nous vous prions de croire. Monsieur le Préfet, en l'assurance de nos sentiments les plus respectueux.

Les membres du Collectif « Nous sommes Euronat »

PJ:

Lettre ouverte du 18 août 2023 à la Maire de
Grayan Charte du collectif « Nous sommes
Euronat » - PV succinct du Conseil
municipal du 20 juillet 2023

